



Centre des niveaux de  
compétence linguistique  
canadiens

Centre for  
Canadian Language  
Benchmarks

Financé par :

Funded by:



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada



# Foire aux questions pour les clients BTC-NCLC ou CLBPT

---

## Qu'est-ce qu'un centre d'évaluation linguistique?

C'est un endroit où vous allez évaluer vos compétences linguistiques dans les quatre habiletés langagières (expression orale, expression écrite, compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit) afin de déterminer votre niveau de français ou d'anglais et de vous faire aiguiller vers une école pour suivre des cours de français ou d'anglais financés par le gouvernement. Les cours de français sont appelés « CLIC » : ***Cours de langue pour immigrants au Canada***, tandis que les cours d'anglais sont appelés « LINC » : ***Language Instruction for Newcomers to Canada***.

Étant donné qu'il existe de nombreux centres d'évaluation linguistique à travers le Canada, veuillez contacter le centre d'évaluation linguistique le plus près de chez vous pour prendre rendez-vous :

[Centres pour évaluations françaises](#)

[Centres pour évaluations anglaises](#)

---

## Que représente mon niveau de compétence linguistique?

Votre niveau de compétence linguistique mesure vos habiletés à parler, à comprendre, à écrire et à lire le français ou l'anglais dans diverses situations de communication de la vie courante. Les NCLC/CLB sont divisés en 12 niveaux de progression (1 étant débutant et 12 étant avancé).

---

## Combien coûte une évaluation linguistique?

L'évaluation est gratuite pour ceux qui satisfont aux critères d'admissibilité du programme. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le centre d'évaluation linguistique le plus près de chez vous :

[Centres pour évaluations françaises](#)

[Centres pour évaluations anglaises](#)

---

## Faut-il me préparer pour passer l'évaluation?

Non. Il n'y a pas de matériel de préparation, car les évaluations BTC-NCLC/CLBPT/CLBPA sont uniquement destinées à évaluer vos compétences langagières actuelles afin que le niveau de cours qui vous sera assigné vous convienne.

---

## Est-ce que je peux faire les tests NCLC/CLB si j'habite au Québec?

Non. Nos tests ne sont pas disponibles au Québec. Veuillez contacter [votre gouvernement](#) pour de plus amples renseignements au sujet du processus d'inscription et des programmes offerts aux nouveaux arrivants près de chez vous. Cette page peut contenir d'autres informations pertinentes : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/index.html>.

---

## Dois-je refaire l'évaluation linguistique pour chaque niveau?

Non. Vous ne devez faire l'évaluation qu'une seule fois. Elle sert uniquement à déterminer votre niveau de langue actuelle pour vous diriger vers le cours qui vous convient. Une fois que votre cours commencé, votre instructeur vous aidera à progresser d'un niveau à l'autre jusqu'à ce que vous ayez atteint votre objectif personnel.

Une deuxième évaluation s'avère nécessaire uniquement si votre évaluation initiale est expirée (une évaluation est valide pour un ou deux ans selon le bailleur de fonds du programme d'évaluation linguistique) et que vous n'avez pas encore pu commencer vos études en français ou en anglais.

---

## Je voudrais changer d'école. Ai-je besoin d'une nouvelle évaluation?

Non. Vous n'avez pas besoin d'être réévalué, sauf si vos résultats ont expiré. Veuillez contacter le centre d'évaluation le plus près de chez vous pour discuter de votre situation et vérifier si vous avez simplement besoin d'un nouvel aiguillage ou d'une nouvelle évaluation pour changer d'école.

---

## Est-ce que je peux utiliser les résultats de l'évaluation dans ma demande de citoyenneté?

Non. Les tests de classement BTC-NCLC/CLBPT/CLBPA ne sont PAS des preuves de compétence linguistique acceptées pour la demande de citoyenneté. Si vous suivez un cours de CLIC/LINC ou FLS/ALS, vous pouvez utiliser le certificat obtenu à la fin de votre programme comme preuve de compétence linguistique pour votre demande de citoyenneté.

Pour obtenir des renseignements sur les exigences linguistiques afin devenir un citoyen canadien, veuillez consulter le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada à l'adresse suivante : <https://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=571&top=5>.

---

## Pourquoi me faire évaluer afin d'étudier dans un programme CLIC/LINC si je n'ai jamais appris le français ou l'anglais?

Pour accéder aux cours de langue (CLIC/LINC ou FLS/ALS) financés par le gouvernement fédéral ou provincial, vous devez vous faire évaluer par un centre d'évaluation agréé, quel que soit votre niveau de connaissance de cette langue. L'évaluation portera sur votre niveau de compétence dans les quatre habiletés et vous orientera vers un programme qui correspond à votre niveau. L'évaluation est le point de départ de tout parcours de formation linguistique.

---

## Est-ce que je dois faire une évaluation de français ou d'anglais afin me m'inscrire dans un programme CLIC/LINC même si j'ai un diplôme universitaire en français ou en anglais?

Si vous estimez que vous avez encore besoin d'améliorer vos compétences langagières en français ou en anglais pour vivre ou travailler au Canada, quelle que soit votre scolarité, vous devrez quand même passer le test de classement approprié (BTC-NCLC/CLBPT/CLBPA). Cependant, veuillez noter que vos compétences langagières peuvent déjà dépasser le plus haut niveau de cours offerts gratuitement aux immigrants par le gouvernement fédéral ou provincial (habituellement, les programmes ne vont pas plus haut que le niveau 8 de NCLC/CLB). L'évaluation déterminera votre niveau, selon l'échelle des niveaux de compétence linguistique canadiens.

---

## Si je travaille des heures irrégulières, puis-je étudier en ligne?

Si vous êtes admissible, vous pouvez prendre des cours CLIC/LINC en ligne qui offrent une formation de français ou d'anglais en ligne pour les nouveaux arrivants. Vous devez d'abord être évalué dans un centre d'évaluation pour déterminer votre niveau selon l'échelle des niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) ou selon les Canadian Language Benchmarks (CLB). Pour faire partie du programme, il faut être admissible selon les critères suivants :

- Vous devez être résident permanent au Canada, mais non citoyen canadien.
- Vous devez avoir 18 ans ou plus.
- Votre niveau NCLC/CLB doit être au moins de 3.

[Programme CLICenligne](#)

[LINC Home Study](#)

---

**Je suis actuellement dans une classe CLIC/LINC et j'étudie également de manière indépendante pour améliorer mon niveau de langue le plus rapidement possible. Puis-je refaire le test de langue pour me diriger vers une classe supérieure?**

Non. Votre instructeur observe vos progrès en français ou en anglais pendant que vous effectuez les tâches en classe. Vous pouvez parler à votre instructeur pour savoir si vous êtes prêt à passer au niveau suivant. L'instructeur est la seule personne qui peut vous avancer de niveau lorsque vous avez entamé les cours de langue. Prenez note que le temps de progresser d'un niveau à l'autre peut grandement varier d'une personne à une autre.

---

**J'ai fait mon test il y a quelques années, est-ce que je peux avoir une copie de mes résultats?**

Si vos résultats sont toujours valides, vous pouvez contacter le centre d'évaluation qui a fait votre test pour savoir s'il est possible d'en obtenir une copie (la validité de résultats de tests dépend du bailleur de fonds du centre d'évaluation agréé et est habituellement entre un et deux ans). Le centre d'évaluation ne pourra pas vous donner une copie de vos résultats s'ils sont expirés.

---

**Quel niveau de compétence linguistique dois-je avoir pour aller au collège ou à l'université?**

Les évaluations BTC-NCLC/CLBPT/CLBPA sont des évaluations à faibles enjeux et ne peuvent être utilisées à des fins d'emploi, d'études, d'immigration ou de citoyenneté. Nous vous recommandons de consulter les tests de langue acceptés par votre collège ou votre université et de choisir l'une des autres options à la place. Si vous désirez améliorer votre niveau de français ou d'anglais avant de postuler à un collège ou à une université, vous pouvez consulter un centre d'évaluation BTC-NCLC/CLBPT/CLBPA afin de faire le test et vous faire aiguiller vers un programme de formation de langue. Ce programme servira de préparation avant de faire le test de langue accepté par le collège ou l'université que vous avez choisi.

---

## Pourrais-je utiliser les résultats de l'évaluation pour postuler au programme « Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente » annoncé en avril 2021?

Non. Les tests de classement BTC-NCLC/CLBPT/CLBPA ne sont PAS des preuves de compétence linguistique acceptées pour le programme « Nouvelle voie vers la résidence permanente. »

Tests de langue approuvés pour l'immigration et la citoyenneté :

### Français

- [TEF Canada: Test d'évaluation de français, incluant :](#)
  - compréhension de l'écrit
  - compréhension de l'oral
  - expression écrite
  - expression orale

Les **résultats du TEF** seront acceptés si vous avez passé votre test avant le 1<sup>er</sup> mars 2020. Si vous avez passé le test **le 1<sup>er</sup> mars 2020 ou après**, vous devez fournir les résultats du test TEF Canada.

- [TEF Canada: Test d'évaluation de français, incluant :](#)
  - compréhension de l'écrit
  - compréhension de l'oral
  - expression écrite
  - expression orale

### Anglais

- [CELP: Canadian English Language Proficiency Index Program](#)
  - Vous devez passer le test CELPIP-General.
  - Le test General-LS n'est pas acceptable pour l'Entrée Express.

#### [IELTS: International English Language Testing System](#)

- Vous devez prendre l'option Formation générale.
- l'option Académique n'est pas acceptable pour l'Entrée Express.